

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-069

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Géraldine BALLIGAND

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas DE GARILHE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Claude LARDY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Loïc ALIRAND (adjoint) donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Damien JACQUEMONT donne pouvoir à M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Jérôme FRANÇOIS donne pouvoir à Mme Patricia GARCIA.

Membre absent : Aucun

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 33

OBJET OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2025

La loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite « Loi Macron », a modifié l'article L. 3132-26 du code du travail relatif aux ouvertures dominicales de commerces accordées par le Maire.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour

Abusé de réception en préfecture
063216900819-20240924-DELIB_2024-069-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2024

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, à savoir la Métropole de Lyon.

Pour Ecully, il semble important de préserver le repos dominical, temps essentiel à la famille et de privilégier les commerces de proximité.

La branche d'activité « **hypermarchés et supermarchés, commerces de détails** » il est proposé :

- ✓ le dimanche 12 janvier 2025
- ✓ le dimanche 31 août 2025
- ✓ le dimanche 23 novembre 2025
- ✓ le dimanche 30 novembre 2025
- ✓ le dimanche 7 décembre 2025
- ✓ le dimanche 14 décembre 2025
- ✓ le dimanche 21 décembre 2025
- ✓ le dimanche 28 décembre 2025

Pour la branche d'activité « **commerce de vaisselle et objets, mobilier en céramique, faïence, porcelaine et verrerie** » il est proposé :

- ✓ le dimanche 30 novembre 2025
- ✓ le dimanche 14 décembre 2025
- ✓ le dimanche 21 décembre 2025

Pour la branche d'activité « **Commerces de l'automobile** » il est proposé :

- ✓ le dimanche 19 janvier 2025
- ✓ le dimanche 16 mars 2025
- ✓ le dimanche 15 juin 2025
- ✓ le dimanche 14 septembre 2025
- ✓ le dimanche 12 octobre 2025

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 ;

Vu la consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressées en date du 16 septembre 2024 ;

Vu la consultation de la Métropole de Lyon en date du 16 septembre 2024 ;

La Commission Sécurité et dynamisme économique du 12 septembre 2024 entendue

Accusé de réception en préfecture 069-216900811-20240924-DELIB_2024-069-DE Date de réception préfecture : 01/10/2024
--

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

Par 32 voix pour et 1 abstention (Mme GARDON-CHEMAIN),

- Émet un avis favorable sur les dates d'ouverture dominicales 2025 des commerces, telles que proposées ci-dessus par branches d'activité.

Ainsi délibéré,

A Écully, le 24 septembre 2024

La Secrétaire,

Géraldine BALLIGAND

Le Maire,

Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le **01 OCT. 2024**
Le Maire

Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20240924-DELIB_2024-069-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2024